

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*LIP, art. 83.1*).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (*LIP, art. 83.1*).

Nom de l'établissement :	École Daigneau
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-06-12
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-09-25

Constats dégagés	<p>Les modalités pour effectuer un signalement sont claires tout en étant flexibles. Le parent, l'élève ou le membre du personnel qui souhaite signaler peut appeler, parler ou écrire un courriel à l'école, à son enseignante, à un intervenant de l'école ou à la direction. Le personnel est attentif aux plaintes relatives à la violence, à l'intimidation ou aux violences à caractère sexuel et les signalements sont transmis dans les minutes qui suivent aux TES du niveau concerné ou à la direction. Une collaboration entre les intervenants permet de récolter les observations afin d'en faire l'analyse et déterminer les mesures à mettre en place. La direction est toujours impliquée et s'assure de la mise en place des mesures. Les actions sont principalement de l'ordre de la prévention.</p> <p><u>Intimidation</u></p> <p>Les élèves impliqués sont rencontrés afin de nommer explicitement lesquels de leurs comportements s'apparentent à, ou constituent, de l'intimidation. Ils sont informés que les comportements ciblés doivent cesser immédiatement. Les élèves et leurs parents sont informés, autant si l'enfant est victime que s'il est celui qui a commis les gestes ou même qu'il en est témoin. À ce jour, il n'y a pas eu de récurrence en ce qui concerne l'intimidation pour les cas soumis. Les communications avec les parents favorisent leur sentiment de confiance envers l'école. Une fois le processus enclenché, les parents n'ont pas manifesté d'insatisfaction concernant l'application du plan de lutte. Ils sont satisfaits de la collaboration avec l'école.</p> <p><u>Violence</u></p> <p>Pour la grande majorité des actes de violence subis à l'école, la structure d'accompagnement prévue au code de vie ainsi que les mesures de remédiations favorisent le retour à des comportements acceptables et valorisée en société. Au niveau des manifestations de violence récurrentes chez certains élèves, des améliorations ont été observées au fur et à mesure que l'année avançait (fréquence et intensité). Des mesures de plus en plus restrictives ont été mises en place. Les parents des élèves concernés sont amenés à s'impliquer et à collaborer avec le personnel afin de démontrer à leur enfant la nécessité de modifier son comportement. Des références ont également été transmises à des ressources externes pour soutenir les familles. Nous constatons une accalmie suite aux interventions. Toutefois les comportements peuvent persister à travers l'année pour certains d'entre eux plus résistants aux interventions. À cet effet, le nombre d'événements de violence a augmenté en fréquence et en intensité cette année, comparativement à l'an dernier, en raison d'un nombre limité d'élèves intégrés qui ont parfois été en rupture (incapacité) de fonctionnement. Il y a eu des améliorations à travers l'année, mais pas suffisantes pour mettre fin à ces comportements. Un accompagnement plus serré, des mesures préventives et des conséquences plus importantes sont appliquées pour ces derniers.</p> <p>Une structure de suivi est en place au service de garde jusqu'à l'arrêt du service en présence de comportements persistants. Quelques élèves ont été visés par des coupures de service partielles ou complètes. Cela a permis de diminuer considérablement la violence sur l'heure du dîner et en dehors des heures de classe.</p>
-------------------------	--

	<p>Un sondage sur le climat et le bien-être a été présenté aux élèves ainsi qu'aux membres du personnel en avril et mai dernier. Certains résultats sont partagés ici afin d'évaluer l'efficacité de nos actions et guider nos décisions. À cet effet, le personnel de l'école juge à 90% que l'environnement est encadrant. Les problèmes de comportement sont gérés, les conséquences sont appliquées et le personnel persévère avec les élèves, empêchant ainsi les comportements perturbateurs de dégénérer. Par contre, 35% considèrent que la surveillance pourrait être améliorée. Des efforts pourraient également être faits pour impliquer davantage les élèves dans la prévention de la violence (score de « plutôt bon » au sondage en ce qui concerne l'environnement concerté).</p> <p>Le personnel de soutien, quant à lui, ne se sent pas nécessairement outillé pour contribuer activement à la prévention des comportements des élèves ayant des difficultés de comportement (efficacité personnelle-prévention). Autant le personnel enseignant que le personnel de soutien souhaite être formé pour intervenir en situation de crise.</p> <p><u>Quelques mesures de prévention à poursuivre :</u></p> <p>Mise en place du programme Hors-piste pour le développement des habiletés socioémotionnelles.</p> <p>Animations autour de la prévention de la violence et de l'intimidation auprès des élèves de tous les cycles par la policière interventionniste : Prévention des agressions (2^e) et sensibilisation à la violence et l'intimidation (4^e) et cybercriminalité (6^e)</p> <p>Activité supplémentaire, par des étudiantes en soins infirmiers, pour les élèves de 5^e année, davantage ciblés par une situation préoccupante.</p> <p><u>Autres constats en regard aux violences à caractère sexuel ou liées à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.</u></p> <p>Selon le sondage réalisé au printemps 2025, 60% des élèves disent avoir observé des conduites inappropriées à caractère sexuel entre les élèves (gestes ou paroles) tandis que 83% des membres du personnel ont observé de telles conduites.</p> <p>88% des élèves disent n'avoir subi aucun geste à caractère sexuel, tandis que 74% des élèves disent n'avoir subi aucune parole à caractère sexuel. Des billets de communications sont émis et des sanctions appropriées selon notre code de vie sont appliquées. Pour les cas préoccupants et problématiques, des mesures de protection et de remédiation sont prévues et le suivi est assuré avec les parents et les divers intervenants.</p>
Priorités	<p><u>Les priorités de l'année 24-25 seront en continuité pour l'année 25-26. Nous continuons de prioriser :</u></p> <p>La poursuite du programme « Hors-Piste » Programme évolutif du préscolaire à la 6^e année et même utilisé au secondaire ce qui permettra d'assurer une belle continuité et des transitions harmonieuses. (préscolaire/primaire/secondaire)</p> <p><u>De nouvelles priorités s'ajoutent en fonction de l'évaluation réalisée :</u></p> <p>Civilité : planification annuelle de l'enseignement explicite des comportements</p> <p>Surveillance adéquate</p> <p>Formation « intervenir en situation de crise »</p> <p>Consignation des événements à caractère sexuel</p> <p>Balises cohérentes en ce qui concerne les billets d'information</p>

12-06-2025

Signature de la direction d'établissement

2025-12-06

Signature de la présidence du conseil d'établissement